1. Énumérer les différentes branches évoquées par le texte.

Le document distingue deux grandes divisions du droit :

- Le droit national (ou droit interne) :

  - Le droit public.
  - Le droit privé.

- Le droit international :

  - Le droit international public.
  - Le droit international privé.

2. Procéder à une classification des différentes branches du droit.

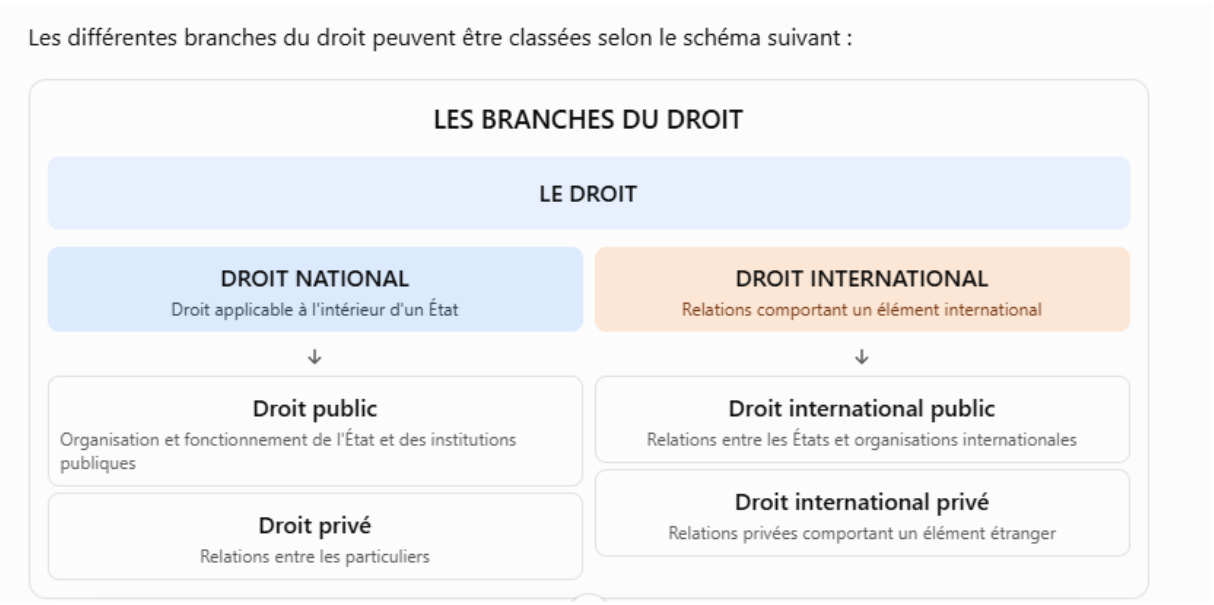

Explication des quatre branches

Branches	Objet
Droit public	Organise l'État, les institutions publiques et leurs relations avec les particuliers.
Droit privé	Réglemente les relations entre les personnes privées.
Droit international public	Réglemente les relations entre les États et les organisations

	internationales.
Droit international privé	Réglemente les relations privées présentant un élément d'extranéité (nationalité étrangère, contrat international, etc.).

Exemples de disciplines

- Droit public : droit constitutionnel, droit administratif, droit fiscal et droit des finances publiques.
- Droit privé : droit civil, droit commercial, droit du travail et droit des sociétés.
- Droit international public : droit des traités et droit international humanitaire.
- Droit international privé : conflits de lois, conflits de juridictions et droit international de la famille.

À retenir : La classification traditionnelle du droit repose sur deux grandes divisions : le droit national et le droit international. Chacune comprend deux branches : le droit public et le droit privé. Toutefois, certaines disciplines modernes présentent un caractère mixte et rendent cette distinction moins rigide.